

REUNION DU COMITE SYNDICAL

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Comité Syndical se réunira à la mairie de Sallenôves

1, Place du Village
74270 Sallenôves

**Le JEUDI 28 mars 2019
à 18h30**

Le Président du SMECRU,
Christian BUNZ



Ordre du jour :

0-Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

1- Election d'un Vice-Président du SMECRU suite à une démission

2-Autorisation donnée au Président de signer une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre le SMECRU et la Commune de Copponex pour la restauration de la continuité écologique sur le cours d'eau de la Férande au droit du ponceau routier de la route communale Chemin de la Férande (ROE 24429)

3- Adhésion au service « paies à façon » du CDG74

Informations :

1-Signature du marché 2018-07 : élaboration d'un plan de gestion stratégique des zones humides du bassin versant des Usse

2-Signature d'une convention de stage avec l'ISETA : élève de 3^{eme}